

L'agent comptable  
Aux parents des élèves des collèges rattachés à  
l'Agence Comptable du lycée de Sillac

Angoulême, le 23 Avril 2026

## Objet : Modalités de règlement de la restauration scolaire – Année 2026-2027

Madame, Monsieur,

Dès la rentrée, plusieurs options s'offrent à vous pour régler les frais scolaires : **télépaiement, prélèvement automatique, chèque ou espèces.**

### 1. L'option simplicité : Le prélèvement automatique

Nous vous encourageons vivement à opter pour cette solution. Contrairement au forfait trimestriel appliqué par défaut, ce service **gratuit** permet d'étaler vos frais sur toute l'année scolaire pour une meilleure gestion de votre budget.

- **Simplicité** : Un paiement réparti en **9 mensualités** (de novembre 2026 à juillet 2027).
- **Tranquillité** : Le prélèvement a lieu le **5 de chaque mois**. Vous évitez ainsi les manipulations d'espèces, les envois de chèques et les risques d'oubli ou de relance.
- **Visibilité** : Vous recevez vos avis de facturation en début de trimestre. Les dates et montants exacts figurent sur l'échéancier qui vous sera transmis.

**À noter** : Toute réduction (absence, stage, voyage) ou aide (bourse, fonds social) sera déduite du **dernier prélèvement de chaque trimestre**. Si le montant de l'aide dépasse la mensualité, le prélèvement sera annulé et le surplus déduit du trimestre suivant. Les éventuels remboursements définitifs interviennent en fin d'année.

**Comment y souscrire ?** Veuillez transmettre au collège les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription complété et signé ;
- Le mandat de prélèvement complété ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (**RIB/RIP**).

---

### 2. Le télépaiement via EduConnect

Si vous préférez régler par carte bancaire, connectez-vous au portail **EduConnect** (identifiants transmis à la rentrée par mail ou via votre enfant).

**La marche à suivre :**

1. Connectez-vous à votre espace personnel.
2. Cliquez sur l'onglet « **Téléservices** ».
3. Sélectionnez « **Paiement en ligne des factures** ». *Ce service vous permet de régler vos factures de manière flexible, en plusieurs fois, selon votre propre calendrier.*

---

### ⚠ Informations Importantes

- **Changements de situation** : Il est de votre responsabilité d'informer l'établissement **par écrit et sans délai** en cas de changement de régime (ex : demi-pensionnaire devenant externe), de coordonnées bancaires ou de responsable financier.
- **Bourses et RIB** : Le versement des bourses ne peut pas s'effectuer sur un compte épargne (Livret A, etc.). Si vous ne possédez pas de **compte courant**, signalez-le impérativement au service gestion dès l'inscription.
- **Assistance** : En cas de difficulté de connexion, contactez le secrétariat de direction. Pour toute question sur la facturation, contactez l'agence comptable au **05 45 91 48 92**.

Je me tiens à votre disposition, ainsi que le service de gestion, pour tout renseignement complémentaire.  
Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

L'agent Comptable,

Lauren RIVIERE

